

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant

**ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM**

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

BioClean Vector BVAE

Applicable à compter du : [2024/08/30]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie I

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et est soumis à la procédure établie dans l'Annexe IV (Module A) du règlement.



Guido Van Duren
Director - Regulatory affairs
Ansell

Lieu : Bruxelles
Date : 2024/08/30

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant
NITRITEK (M) SDN BHD,
NO.2, JALAN JURUNILAI U1/20,
SEKSYEN U1, HICOM GLENMARIE
INDUSTRIAL PARK,
40150 SHAH ALAM,
SELANGOR,
MALAYSIA

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

BioClean Vector BVAE

Applicable jusqu'au : [2024/08/29]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie I

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et est soumis à la procédure établie dans l'Annexe IV (Module A) du règlement.



Guido Van Duren
Director - Regulatory affairs
Ansell

Lieu : Bruxelles
Date : 2019/03/25